



Demande d'autorisation

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

| Madame | | Mairo |
|---------|----|-----------|
| Madaine | ıc | iviali C. |

Je soussigné(e), (1)

JEAN LOUIS COURT

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence :

2ème cat. 3ème cat.

Emplacement (2):

TOFJ

SQUARRE SARRET DE GROZON

39600 ARBOIS

à partir du 09/07/2023

au 09/07/2023

entre 07:00 h. et 20:00 h.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 04/03/2023

Signature

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté - 5 B 23 185

Je soussigné, Madame Valérie DEPIERRE, Maire de la commune de ARBOIS

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L.3334-2et L.3352-5 du Code de la santé publique;

Vu, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé.

ARRETE:

JEAN LOUIS COURT

M. (1)

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie :

2ème cat. 3ème cat.

Emplacement (2):

TOFJ

SQUARRE SARRET DE GROZON

39600 ARBOIS

à partir du 09/07/2023 à 07:00 au 09/07/2023 à 20:00

à l'occasion de (3)

RANDONNEE GOURMANDE

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson

Fait à ARBOIS

Madame le Maire, Valérie DEPIERRE

(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

le 04/03/2023